



Balade artistique mézoise

Exposition collective

du mercredi 19 au dimanche 30 aout 2026

Carré d'art Louis Jeanjean Château de Girard / MEZE

Vernissage le mardi 18 aout à 18h30



***Ouverture au public du mardi au dimanche de 16h à 19h,
le jeudi, vendredi, samedi et dimanche matin de 10h à 13h (fermeture le lundi)-
Entrée libre***

A l'occasion de la fête de Mèze, la Ville invite comme chaque année au Chai de Girard des artistes qui présentent au moins deux points communs, du talent, chacun dans son style d'expression et un lieu de vie qui les inspire, Mèze.

Ce salon est ouvert à tout artiste **amateur** (peintre, sculpteur, photographe...) présentant des œuvres originales et résidant sur Mèze.

Chaque artiste disposera de 1 à 2 mètres linéaire (soit de 4 à 6 œuvres en fonction du format). Il n'y a pas de frais d'inscription.

Si le nombre de candidats est trop important, un comité de sélection se réunira afin de sélectionner les artistes retenus.

Bulletin d'inscription à remplir et à nous retourner **avant le 3 juillet 2026** accompagné de quelques photos d'œuvres disponibles (en format informatique jpg haute définition), d'un cv ou biographie et d'un résumé de la démarche artistique.

Renseignements et inscriptions :

*Pôle évènementiel et coopération
Mairie annexe Château de Girard
Hôtel de ville
Place Aristide Briand
34140 Mèze*

*Tél : 04.99.02.22.01 ou 04.67.18.08.25
ou par mail à : s.audouard@ville-meze.fr*



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner impérativement **avant le 3 juillet** 2026

Balade artistique mézoise
Exposition du mercredi 19 au dimanche 30 août 2026
Carré d'art Louis Jeanjean Château de Girard / MEZE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Titre de l'œuvre	Technique	Prix ou valeur d'assurance
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Bulletin d'inscription à remplir et à nous retourner accompagné des photos des œuvres présentées (en format informatique jpg haute définition), d'un cv ou biographie et d'un résumé de votre démarche artistique.

Un tour de garde est demandé à chaque exposant selon ses disponibilités :

Préférence de date entre le 19 et le 30 août :

Date où vous n'êtes pas du tout disponible :

Les œuvres exposées devront être signées et prêtes à l'accrochage (fiable et solide). Dans le cas contraire, les œuvres pourront être refusées.

Chaque exposant prête ses œuvres à ses risques et périls et renonce à tout recours contre la Ville, à charge pour lui s'il le désire, de contracter une assurance.

Nous demandons aux habitués de ne pas représenter la ou les mêmes œuvres que les années précédentes, afin d'offrir une vision de nouveauté permanente !

Le service culturel se réserve le droit de refuser les œuvres qu'il jugerait trop vulgaire ou insultante.

Renseignements et inscriptions :

Direction des Affaires Culturelles/ Mairie annexe Château de Girard

34140 Méze

par mail à : s.audouard@ville-meze.fr